

Image not found or type unknown



Litige pour une reparation dans les trois mois de garantie

Par **pat**, le **14/04/2011** à **14:37**

Bonjour, rnje viens d'acheter un véhicule dans un garage. rnla voiture est garantie 3 mois pièces et main d'oeuvrernnous avons négocié le prix et demandé un contrôle technique non obligatoire (que nous avons payé) vu que le vehicule a moins de 4 ans. rnle lave glace ne fonctionnait pas car il n'y avait pas de produit. rnj'ai fait le plein il y a quelques jours et il ne marche pas. rnle garagiste ne veut pas réparer sous prétexte que j'ai négocié le prix. rnnous avons un bon de commande, un certificat de cession et le contrôle techniquernpouvons nous savoir s'il doit réparer ou non puisque nous sommes toujours dans les 3 mois de garantie ? rnmerci d'avance

Par **monexcel**, le **27/04/2011** à **12:03**

Bonjour, rnnJe vous conseille d'exposer votre probleme au siteXXXXXXX. C'est un site de juristes spécialisés dans le droit de la consommation. Vous pouvez demander un avis sur votre situation qui est gratuit. rnnCordialement